

<p>CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971) 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de surveillance des activités de CESP Bucarest, Roumanie, juillet 2012</p>
---

**5<sup>e</sup> réunion du Groupe de surveillance des activités de CESP  
7, 8, 10 et 12 juillet 2012  
Rapport**

**Le Groupe s'est réuni à quatre reprises, de 08h30 à 10h00, le 7, le 8, le 10 et le 12 juillet. Les trois premières réunions sont intégrées dans un rapport collectif, celui de la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de surveillance. Lors de la dernière réunion, le 12 juillet, le Groupe a tenu une séance de réseautage avec les Correspondants CESP présents à la COP11.**

**Présents :** James Clarke, Esther Koopmanschap, Amy Lecciones, Melissa Marin, Christine Prietto, Seung Suh Oh, Sandra Hails (de droit)

**Se sont excusés :** Rebecca D'Cruz, Tiina Nikkonen, Nick Davidson (de droit)

**1. Remarques de bienvenue et d'ouverture**

La Responsable du Programme de CESP a ouvert la réunion en accueillant les membres du Groupe présents et, en particulier, en souhaitant la bienvenue à James Clarke de l'IWMI (International Water Management Institute). James remplace Tunde Ojei de Wetlands International avec effet immédiat et poursuivra en tant que représentant d'OIP au Groupe de surveillance des activités de CESP durant la prochaine période triennale. La Responsable du Programme de CESP invite chacun à se présenter en quelques mots. Elle présente aussi les excuses des membres du Groupe qui n'assistent pas à la réunion, celle-ci coïncidant avec la réunion du Comité de la Conférence à laquelle participent plusieurs membres du Groupe.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe adopte l'ordre du jour.

**3. Examen du rapport de la 4<sup>e</sup> réunion**

Tous les membres du Groupe ont été priés d'examiner ce document avant la réunion. Aucun membre du Groupe n'a d'autres commentaires à faire sur ce rapport de sorte que celui-ci est accepté.

**4. Examen des tâches du Groupe durant la période triennale et des tâches principales pour la prochaine période triennale**

Le Groupe examine brièvement le plan de travail qui a guidé ses travaux durant la période triennale écoulée. Pour utiliser au mieux le temps limité qui lui est imparti, le Groupe décide de se concentrer sur les tâches 3, 5, 10 et 11, comme précisé dans le document Doc. 3 de la réunion.

### **Tâches 3 et 5 sur les Centres régionaux Ramsar et le Conseil consultatif sur le renforcement des capacités, respectivement**

5. Le Groupe examine ces deux tâches ensemble car il est possible de donner une réponse coordonnée. En ce qui concerne la tâche 3, relative à l'appui aux Centres régionaux Ramsar, les membres du Groupe sont renvoyés au texte inclus dans le projet de résolution 5 pour la COP11 : « DEMANDE au Groupe de surveillance des activités de CESP de collaborer avec les représentants des Centres régionaux Ramsar en vue de déterminer les besoins de renforcement des capacités du personnel des CRR et de leur donner des conseils dans le but d'optimiser leur fonctionnement» ce qui est considéré comme une tâche importante pour la prochaine période triennale. Le projet de résolution n'est pas encore adopté au moment de la réunion mais il semble probable qu'il sera adopté\*.  
[\* ce texte a finalement été adopté en tant que Résolution XI.5 sans modification à cette partie du texte].
6. La tâche 5 a trait aux travaux du Conseil consultatif sur le renforcement des capacités. Le Cadre de renforcement des capacités a été préparé par le Conseil consultatif en tant que document d'information pour la COP, et officiellement lancé sous forme imprimée à l'occasion d'une activité parallèle. La Responsable du Programme de CESP note que l'avenir du Conseil consultatif, au moment où se déroule cette réunion, n'est pas clair. Si le Conseil poursuit ses travaux, le Groupe cherchera à collaborer avec les représentants du Conseil et le personnel des Centres régionaux (et, dans la mesure du possible, des membres du GEST) pour identifier et développer des idées de produits de renforcement des capacités qui pourraient être diffusés dans les régions par les Centres régionaux en premier lieu mais aussi par d'autres organisations.
7. Il est noté que des discussions parallèles sont en cours au sein du GEST sur l'appui au renforcement des capacités pour la mise en œuvre, si les ressources financières le permettent, et qu'il serait important d'éviter de dédoubler les efforts. Étant donné que le membre expert de la CESP au sein du GEST est automatiquement un membre du Groupe de surveillance des activités de CESP, cela ne devrait pas présenter de problèmes (pour la période triennale actuelle la représentante du Groupe au GEST est Christine Prietto).
8. Il est brièvement noté que la forme future qu'adoptera le Conseil consultatif, s'il est prorogé, sera discutée entre le Comité permanent, le Secrétaire général (actuellement Président du Conseil consultatif) et le Gouvernement des Pays-Bas. La participation du Groupe de surveillance des activités de CESP sera recherchée au besoin par le Secrétariat et le Comité permanent.

### **Tâche 10 : Examiner, regrouper et mettre à jour les orientations adoptées dans les Résolutions VII.8 et VIII.36**

9. Le Groupe convient qu'il importe de rationaliser ces deux résolutions. La discussion concernant VII.8 est la suivante :

- les études de cas sur lesquelles s'appuie la Résolution VII.8 ont été rassemblées vers le milieu des années 1990 et même si elles sont encore valables dans le monde d'aujourd'hui, cela doit être intégralement évalué;
  - remplacer la Résolution par une approche semblable basée sur des études de cas serait consommateur de temps et coûteux et nécessiterait sans le moindre doute l'assistance d'experts;
  - la Résolution ne fournit que des orientations sur les compétences participatives pour collaborer avec les populations locales et autochtones à la gestion des zones humides et cependant il est clair qu'il importe d'obtenir une participation réelle à la gestion des zones humides de **tous** les acteurs pertinents et que collaborer avec les décideurs et les fonctionnaires est également un défi pour la communauté Ramsar.
10. Le Groupe note qu'il est nécessaire de faire progresser cette tâche rapidement si l'on veut parvenir à un résultat avant la COP12 et que le Groupe devrait collaborer avec le GEST pour essayer de déterminer comment procéder avec les Résolutions VII.8 et VIII.36.

**Tâche 11 : Examen du Programme de CESP actuel (Résolution X.8) et de son application et décision sur la forme du nouveau programme pour la période 2016-2022**

11. Le Groupe décide des points suivants concernant le Programme de travail actuel de CESP et la forme que devrait prendre le programme qui sera examiné à la COP12 :
- le Programme de travail actuel est globalement cohérent mais il mériterait d'être simplifié sans que sa direction globale soit changée dans le nouveau programme;
  - le nouveau programme devrait mettre moins l'accent sur la planification de la CESP et renforcer l'accent mis sur l'intégration de la CESP dans d'autres plans d'action et stratégies au niveau national et au niveau des sites; il est nécessaire de fournir des modèles clairs pour ces approches;
  - le Groupe devrait examiner le programme actuel et supprimer les suggestions non réalistes, p. ex., la création d'un groupe d'étude de la CESP;
  - le nouveau programme doit traiter de l'importance de la participation à la gestion des zones humides et fournir éventuellement quelques principes directeurs pour la participation, avec des exemples pour différents groupes d'acteurs; cela serait particulièrement pertinent pour l'objectif 3 du programme;
  - pour aider à renforcer la participation, il serait utile de rassembler auprès des Correspondants CESP des informations sur la participation « sur le terrain ».
12. En tenant compte des points figurant dans le paragraphe 11, le Groupe décide de quelques projets d'objectifs généraux pour le nouveau Programme de travail de la CESP :
- Veiller à ce que les outils d'amélioration de la participation à l'application de la Convention de Ramsar soient disponibles pour distribution au niveau régional.
  - Veiller à ce que les orientations sur la participation qui ont été approuvées par les Parties lors de COP passées soient pleinement intégrées dans le Programme de travail de la CESP.

- Veiller à ce que la participation soit pleinement intégrée dans le nouveau plan de travail du Groupe de surveillance des activités de CESP.

13. Les membres du Groupe, Christine Prietto et Esther Koopmanschap, se portent volontaires pour commencer le travail sur un document d'évaluation pour la tâche 11 du nouveau Groupe, tenant compte des informations contenues dans les paragraphes 11 et 12 ci-dessus. Cela servira de base à la discussion du nouveau programme pour le nouveau Groupe et il est noté qu'un atelier spécial du Groupe serait nécessaire pour produire un premier projet et que le financement doit être recherché à cet effet.

### **Tâches 2c et 12 : Changer les priorités pour le nouveau Programme de CESP et la nouvelle tâche suggérée par les membres du Groupe sur le réseau de Correspondants CESP et les besoins des Correspondants CESP**

14. La tâche 2c étant en réalité couverte par la nouvelle tâche 11, elle sera éliminée du plan de travail pour la nouvelle période triennale. La tâche 12 n'a pas été discutée et sera renvoyée à la première réunion du nouveau Groupe.

### **Examen du processus de sélection du Groupe de surveillance des activités de CESP pour 2012-2015**

15. Pour la prochaine période triennale, un nouveau Groupe doit être nommé. Comme il n'y a pas eu le temps, durant la réunion, de réviser le processus de nomination (ou de discuter de la nécessité de disposer d'experts supplémentaires dans le Groupe), la Responsable du Programme de CESP enverra à tous les membres du Groupe les formulaires de nomination utilisés pour le Groupe sortant, pour examen.
16. En ce qui concerne le nouveau Groupe, il a été discuté d'un lieu possible pour la première réunion et plusieurs possibilités ont été identifiées : au Secrétariat Ramsar; à l'IWMI à Sri Lanka où des logements seraient disponibles gratuitement ou pour un coût modeste; aux Philippines avec l'aide du membre sortant du Groupe, Amy Lecciones. Ce point doit être traité assez rapidement car le nouveau groupe se réunira probablement au début de janvier 2013.

### **Divers**

17. En l'absence d'autres thèmes de discussion, la réunion est déclarée close à 10h00 le 10 juillet.

[Projet de plan de travail à examiner par la 46<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent]

### Résumé du projet de plan de travail pour 2012 - 2015

Ce plan de travail fait suite à celui de la période triennale 2009-2012. Les tâches terminées ont été éliminées, les tâches en cours figurent dans le plan et les nouvelles tâches issues de la période triennale 2009-2012 sont incluses, comme examiné à la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe.

Tâches	Description de la tâche	Situation actuelle	Notes
2.	Conseiller le Secrétariat sur les indicateurs dans le projet de rapport national à la COP12 évaluant l'élément application de la CESP du Plan stratégique		Cette tâche est répétée à chaque période triennale pour le modèle approprié de rapport national pour la COP
3.	Centres régionaux Ramsar et leurs besoins de renforcement des capacités.		La Résolution XI.5 « DEMANDE au Groupe de surveillance des activités de CESP de collaborer avec les représentants des Centres régionaux Ramsar en vue de déterminer les besoins de renforcement des capacités du personnel des CRR et de leur donner des conseils dans le but d'optimiser leur fonctionnement ». Cette tâche répondra à cette demande. À noter aussi que cette tâche est étroitement liée à la tâche 5 et le Groupe travaillera à une réponse coordonnée.
5.	Poursuivre les travaux avec le Conseil consultatif sur le renforcement des capacités pour la Convention de Ramsar en vue d'identifier les priorités de renforcement des capacités pour la gestion des zones humides.	La situation actuelle du Conseil consultatif et le rôle du Groupe sont en discussion ouverte avec le Conseil et le	En rapport avec cette tâche, le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) a une tâche spéciale de formation et de renforcement des capacités qui lui a été confiée dans le projet de résolution 17 et qui supposera sans doute une participation du Groupe de surveillance des activités de CESP. Christine assurera la liaison entre le Groupe et le GEST : en tant qu'expert CESP au GEST, elle connaît bien cette nouvelle tâche dans ce domaine (DR17 <a href="http://www.ramsar.org/pdf/cop11/dr/cop11-dr17-f-priorities.pdf">http://www.ramsar.org/pdf/cop11/dr/cop11-dr17-f-priorities.pdf</a> ).

		Secrétariat	
10.	Examen des deux résolutions de la Convention concernant la participation, les Résolutions VII.8 et VIII.36 et conseil à la Convention sur le fait de savoir s'il convient de les regrouper en une seule résolution.		Le Groupe établira un processus, en collaboration avec le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et le Secrétariat, pour examiner, regrouper et mettre à jour les orientations adoptées dans les Résolutions VII.8 et VIII.36 et pour présenter des lignes directrices sur la gestion participative, nouvelles ou révisées, sous forme de projet de résolution à la COP12. Deux documents : <a href="http://www.ramsar.org/pdf/res/key_res_vii.08f.pdf">http://www.ramsar.org/pdf/res/key_res_vii.08f.pdf</a> <a href="http://www.ramsar.org/pdf/res/key_res_viii_36_f.pdf">http://www.ramsar.org/pdf/res/key_res_viii_36_f.pdf</a>
11.	Examen du contenu et de l'application de la Résolution X.8 actuelle sur la CESP et préparation d'un projet de résolution sur la CESP pour la période 2016-2022	Nouvelle tâche	
12.	Nouvelle tâche suggérée par un membre du Groupe : Renforcement des réseaux CESP dans le monde entier, en commençant par les Correspondants nationaux CESP Ramsar	Nouvelle tâche éventuelle	Proposer des mesures pour renforcer le réseau de CESP dans le monde entier. Une première étape pourrait être de contacter les Correspondants CESP (gouvernement et ONG) pour savoir quel est leur rôle dans la conservation des zones humides et identifier leurs besoins.